



FLASH !NFO PRÉFECTURE DE POLICE

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'entretien professionnel est un point d'étape important dans la carrière de chaque agent.

Pour la **CFDT** l'entretien professionnel doit :

- ✓ Permettre de renforcer le lien entre valeur professionnelle et avancement.
- ✓ Être un moment privilégié et constructif au cours duquel l'agent doit prendre le temps de faire un bilan sur l'année écoulée.
- ✓ L'entretien est une évolution en matière de management.

Rappels pratiques :

- ✓ Une convocation doit vous être adressée au moins huit jours à l'avance afin que vous puissiez vous préparer ;
- ✓ L'entretien doit être confidentiel, seul vous et votre encadrant direct doivent y participer

La **CFDT** vous accompagne :

- ✓ Cet entretien est important pour l'évolution de votre carrière, pour définir vos objectifs professionnels ainsi que vos besoins en formation.
- ✓ Si vous êtes en désaccord lors de cet entretien avec un élément notifié dans le document d'évaluation, vous devez le contester sans délais.



N'hésitez pas à contacter la section **CFDT PP pour toute question relative à la procédure liée à cet entretien**

(cfdtpp@orange.fr – permanence assurée au 11 rue des Ursins – 01 53 73 35 96)



**EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !**



Syndicat **CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS**

☎ 01 49 96 68 10

E-mail : spp.cfdt@paris.fr

Web : cfdtintercospp.fr